Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le
ID : 033-213303746-20250923-202553MODIF23H-DE

MAIRIE
33820 SAINT AUBIN DE BLAYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-53

Nombre de conseillers
en exercice : **12**
présents : **8**
votants : **10**

OBJET :
DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL D'UN EMPLOI AU TABLEAU DES EFFECTIFS

(*Modification du nombre d'heures n'excédant pas 10 % du nombre d'heures de service fixé par la délibération ayant créé l'emploi et n'ayant pas pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL*)

Date de convocation du Conseil : **10 septembre 2025**
Affichée le : **10 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le : **23 septembre 2025**
Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-AUBIN DE BLAYE** dûment convoqué, s'est réuni à la mairie,

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE.**

Présents : **Mmes BARRERO Annette, BERNARD Magali, HALLER Sandrine, MEYNARD Amélie. Mrs ATTAL Frédéric, BERNARD Dominique, DUBERGEY Jacques, HALLER Lionel, OVIDE Arnaud.**

Pouvoir : **Mr POTY Michel** donne pouvoir à Mr BERNARD Dominique
Mr REREAU Damien donne pouvoir à Mme MEYNARD Amélie

Absente : **Mme TYBULE Marie-José.**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 313-1 et L. 542-3 ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 2025-05 du 23 janvier 2025 portant création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial de 2ème classe à temps non complet pour une quotité de 23/35ème .

Vu le Tableau des effectifs ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le
ID : 033-213303746-20250923-202553MODIF23H-DE

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'Adjoint Technique Territorial de 2ème classe permanent à temps non complet *(23 heures hebdomadaires)* en raison de la construction de nouveaux locaux municipaux (sanitaires) à inclure dans le temps de travail de Mme PIRAUBE.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de la majorité de ses membres présents ou représentés, décide que la durée hebdomadaire de travail de Mme PIRAUBE Chantal est portée de 23 heures à 23.5 heures, soit 23 heures et 30 minutes, à compter du 01 octobre 2025 et autorise M. le Maire ou son représentant à accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme
Le **23 septembre 2025**

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le :

La secrétaire de séance
Annette BARRERO

Le Maire
Arnaud OVIDE

MAIRIE DE ST-AUBIN-DE-BLAYE
33820